

aa / 0.F.15.20.
C o n c l u s i o n s .

1.- Le nombre des Etats dont la candidature a été présentée avant le 9 août s'élève à neuf. Ce sont :

Afghanistan
Albanie
Irlande
Islande
Mongolie extérieure
Portugal
Siam
Suède
Transjordanie.

2.- Il est probable que les puissances occidentales ont usé de leur influence pour convaincre Dublin, Lisbonne et Stockholm de demander leur accession (se rappeler la visite que le Ministre de Grande-Bretagne m'a faite récemment) afin de maintenir un certain équilibre, à leur avis indispensable, entre l'Est et l'Ouest, sinon, l'on ne comprendrait pas le revirement assez subit qui s'est produit dans l'attitude de l'Irlande, du Portugal et de la Suède.

3.- Le Gouvernement de deux Etats : celui d'Irlande et celui de la Suède s'est fait autoriser au préalable par le Parlement, c'est-à-dire que, dans les deux cas, la procédure interne a précédé l'acte de candidature.

Berne, le 9 août 1946.